Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERIGUEUX - 2402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2024 - 2542 - 2009 B 00272 - 513 842 419 - A.F. MESSAGERIE

2023

N° 2065-SD
2023
cerfa
N° 11084*24
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:
EURL AF MESSAGERIE

SIRET 5 1 3 8 4 2 4 1 9 0 0 0 1 4

Mél :

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:
LA COMBE
24330 BASSILAC ET AUBEROCHE

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET DE PROXIMITE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 | Déficit

Bénéfice imposable à 15 %: 2 583

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé EBP ELITE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Tél:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) ***prestataire :***

Identité du déclarant:

Date: Lieu:

Qualité et nom du signataire: MR FERREIRA GERANT

Signature :

EBP Informatique 2024

2023

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	AF MESSAGERIE	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	LA COMBE 24330 BASSILAC ET AUBEROCHE	

SIRET 5 1 3 8 4 2 4 1 9 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent *

Exercice N clos le 30 09 2023

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010	9 382	012	9 382
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	16 575	030 12 111	4 464
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	25 957	048 12 111	13 846
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	19 497	070	19 497
	Créances (2) Autres * (3)	072	1 345	074	1 345
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	10 789	086	10 789
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	31 631	098	31 631
	Total général (I + II)	110	57 588	112 12 111	45 477

PASSIF

			Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		500
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132		25 090
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		2 196
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		32 786
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 246
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 41)	172		10 446
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176		12 691
	Total général (I + II + III)	180		45 477

CERTIFIÉ CONFORME L'ORIGINAL

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

2023

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFiP N° 2033-B-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **EURL AF MESSAGERIE**

Néant ☐ *

Exercice N clos le **31 09 2023**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209		210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
	Services *		217		218 **98 598**
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230 **13**
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 **98 612**

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 **786**
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : 1 977 - immobilier :)				242 **47 867**
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	876	)	244 **1 383**
Rémunérations du personnel *				250 **31 082**
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 **14 044**
Dotations aux amortissements *				254
Dotations aux provisions				256
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262 **1 084**
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264 **96 246**
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 **2 366**
Produits financiers (III)	280	10	**Charges financières (V)**	294
Produits exceptionnels (IV)				290 **750**
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347			300 **543**
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 **387**
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 **2 196**

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 **2 196** — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324 **387**	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986	ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981	JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345				
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	655	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	643	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	647	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	**2 583**	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	**2 583**	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **EURL AF MESSAGERIE**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	9 382	402	404	406 9 382	
	Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	444	446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	454	456	
	Matériel de transport	460	16 575	462	464	466 16 575	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476	
Immobilisations financières		480		482	484	486	
	TOTAL	490	25 957	492	494	496 25 957	

II AMORTISSEMENTS

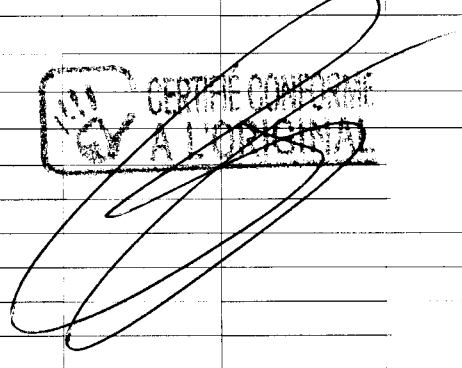
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	495		497	498	499
Autres immobilisations incorporelles	500		502	504	506
Immobilisations corporelles – Terrains	510		512	514	516
Constructions	520		522	524	526
Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	534	536
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
Matériel de transport	550	12 111	552	554	556 12 111
Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566
TOTAL	570	12 111	572	574	576 12 111

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599



* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2024

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/05/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 30/05

A 10 heures

Les associés de la société AF MESSAGERIE société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur FERREIRA ARMANDO

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par MR FERREIRA ARMANDO gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

A.F

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30/09/2023

- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30/09/2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30/09/2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 2 196 euros de l'exercice de la manière suivante :

AF

bénéfice de l'exercice 2 196 euros

Le solde 2 196 euros

Le solde 2 196 euros en autres réserves

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine le que le gérant au titre de l'exercice clos au 30-09-2023 a pris une rémunération de 7200 €
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée par l'autre associé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

A.F